

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour :

Contre :

Abstention :

Par suite d'une convocation en date du 10⁰⁵ décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

N° de délibération : 04
Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGO, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

Relevé de décisions

Monsieur le Maire expose à ses collègues que conformément à la délibération n°3 du 16 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal que plusieurs décisions ont été prises au cours des mois de novembre et décembre et qu'il convient d'en rendre compte.

DATE	N°	OBJET
03/12/2024	2024/12-35	Convention pour la mise en œuvre d'Ateliers Parcours d'Insertion autour du métier de l'animation • Prestataire : Association KALAMUS • Durée : 2 ans • Coût de l'opération : 24 00,00 € TTC
03/12/2024	2024/12-34	Convention pour la mise en œuvre d'Ateliers Parcours d'Insertion autour du métier de nageur sauveteur • Prestataire : Ligue Guadeloupéenne de natation • Durée : 2 ans

		• Coût de la prestation :15 00,00 € TTC
26/11/2024	2024/11-33	Convention de prestation de service 24-CPS-11/08 • Prestataire : Société CARIB CORPORATE NETWORK « CCN » • Durée : 1 an • Coût de la prestation : 14 000,00 € HT
12/11/2024	2024/11-32	Convention de prestation de service pour un accompagnement psychologique • Prestataire : Société IFRCOD représentée par Frantz CESAR, Psychologue • Coût total de la prestation : 6 950,00 € Dont effectif 19 agents -consultation individualisée 1 heure 90,00 € soit 1710 € ; -entretien collectif 180,00 € x 3 heures : 540,00 € -session de formation collectives : 1750 x 2 jrs : 3500 € -rédaction de rapport : 120 x 10 heures : 1200 €

Le Conseil municipal,

Article 1 : Prend acte des décisions référencées ci-dessus.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **20 DEC. 2024**

Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr